

Le Refuge de la Blanche au départ de Saint-Véran



Randonnée n°13082887

Une randonnée proposée par bernardino

Par le grand canal, complètement désaffecté maintenant, une longue traversée face à la grande Tête des Toillies qui se termine au Refuge de la Blanche puis au parking de l'observatoire.

Durée :	5h40	Difficulté :	Moyenne
Distance :	13,98 km	Retour point de départ :	Non
Dénivelé positif :	587 m	Activité :	À pied
Dénivelé négatif :	324 m	Régions :	Alpes, Queyras, Dauphiné
Point haut :	2 500 m	Commune :	Saint-Véran (05350)
Point bas :	1 965 m		

Description

Stationner sur un des parkings de Saint-Véran après avoir acquitté le péage.

(D) Rester sur la route de Saint-Véran, traverser le village en tournant à gauche à l'Église des Réformés. Prolonger, passer devant l'église, poursuivre encore sur la route pour trouver le carrefour du Grand Canal, panneau Jaune sur un mur.

(1) S'engager à droite dans cette rue, passer au-dessus du Bistrot d'en Ô. Prendre à gauche une large piste. La conserver en restant à gauche au carrefour indiquant Chapelle de Clausis. Rejoindre après un virage à gauche la piste du Grand Canal.

(2) La prendre à droite. Elle se transforme rapidement en un très bon sentier. Poursuivre sur ce sentier quasiment horizontal pour atteindre une 1^{re} cabane, celle de Beauregard.

(3) Prolonger sur le sentier pour trouver plus loin une 2^e cabane, celle de Labounnais située en dessous du sentier et, tout de suite après, arriver au carrefour de la piste de l'observatoire du Pic de Château-Renard.

(4) Traverser la piste et poursuivre en face sur le sentier. Dépasser en les surplombant les anciennes mines de cuivre et de marbre pour arriver après un long cheminement en balcon au carrefour du GR[®]58, Tour du Queyras.

(5) Laisser le GR[®] pour poursuivre en face, dans le sentier balisé de piquets Jaunes et traverser l'alpage de la Moutière. Atteindre, après avoir traversé un petit ru sur une passerelle, le pied d'une petite ressaut.

(6) Entamer une courte mais sèche montée pour rejoindre ensuite, par un cheminement quasiment plat, le Refuge de la Blanche au-dessus du lac de même nom.

(7) Poursuivre en descente en empruntant la large piste. Rejoindre le carrefour de la Chapelle de Clausis. Obliquer à droite pour faire le tour de cette chapelle. Descendre par le sentier pour rejoindre à nouveau la piste au carrefour du Pont de Clausis.

(8) Ici 2 possibilités :
- reprendre à droite la piste et la conserver jusqu'au carrefour de la piste de l'observatoire, parking de la navette reliant Saint-Véran (A),
- s'engager à gauche dans le GR[®]58 balisé Rouge et Blanc et entamer une

Points de passages

- D Parking de Saint-Véran**
N 44.699427° / E 6.865687° - alt. 1 965 m - km 0
- 1 Carrefour Grand Canal**
N 44.701053° / E 6.867015° - alt. 2 040 m - km 0.89
- 2 Carrefour piste**
N 44.701087° / E 6.878521° - alt. 2 238 m - km 1.94
- 3 Cabane Beauregard**
N 44.694067° / E 6.887793° - alt. 2 285 m - km 3.15
- 4 Carrefour piste observatoire**
N 44.680705° / E 6.901588° - alt. 2 327 m - km 5.39
- 5 Carrefour GR58**
N 44.675781° / E 6.923548° - alt. 2 359 m - km 7.47
- 6 Pied du ressaut**
N 44.667859° / E 6.934374° - alt. 2 419 m - km 8.92
- 7 - Refuge de la Blanche**
N 44.66598° / E 6.940848° - alt. 2 499 m - km 9.55
- 8 Pont de Clausis - Aigue Blanche (torrent) - Affluent de l'Aigue Agnelle**
N 44.675379° / E 6.922105° - alt. 2 334 m - km 11.75
- 9 Carrefour chapelle**
N 44.676799° / E 6.912835° - alt. 2 201 m - km 12.65
- A Parking navette**
N 44.678587° / E 6.897462° - alt. 2 231 m - km 13.98

descente faite de lacets serrés mais très aisés en forêt. Poursuivre pour rejoindre le carrefour de la piste de la Chapelle Sainte-Élisabeth.

(9) Quitter ici le GR® pour obliquer à droite, traverser sur le pont le Ruisseau de l'Aigue Blanche. Par une piste très légèrement montante, longer la chapelle, retrouver la piste puis le parking de la navette **(A)**.

(A) Prendre la navette pour revenir au village. Poursuivre alors sur la route jusqu'au carrefour de l'Église des Réformés. Reprendre le trajet aller pour retrouver le parking au **(D)**.

Informations pratiques

(D) La somme de 3 €, tarif 2021, est celle demandée à l'entrée du village.

(A) Ici aussi une somme de 5 €, tarif 2021, est nécessaire pour prendre la navette.

(A) Remarque : pour les personnes désirant terminer à pied cette randonnée, possibilité de conserver la piste pour revenir à Saint-Véran. Par contre il est préférable pour terminer à pied, de prendre à gauche avant le pont de Clausis, et d'emprunter le GR®58 balisé Rouge et Blanc jusqu'à Saint-Véran.

A proximité

À partir de **(2)** sur ce cheminement en balcon la Tête des Toillies, magnifique sommet tout de noir vêtu, accompagne le randonneur.

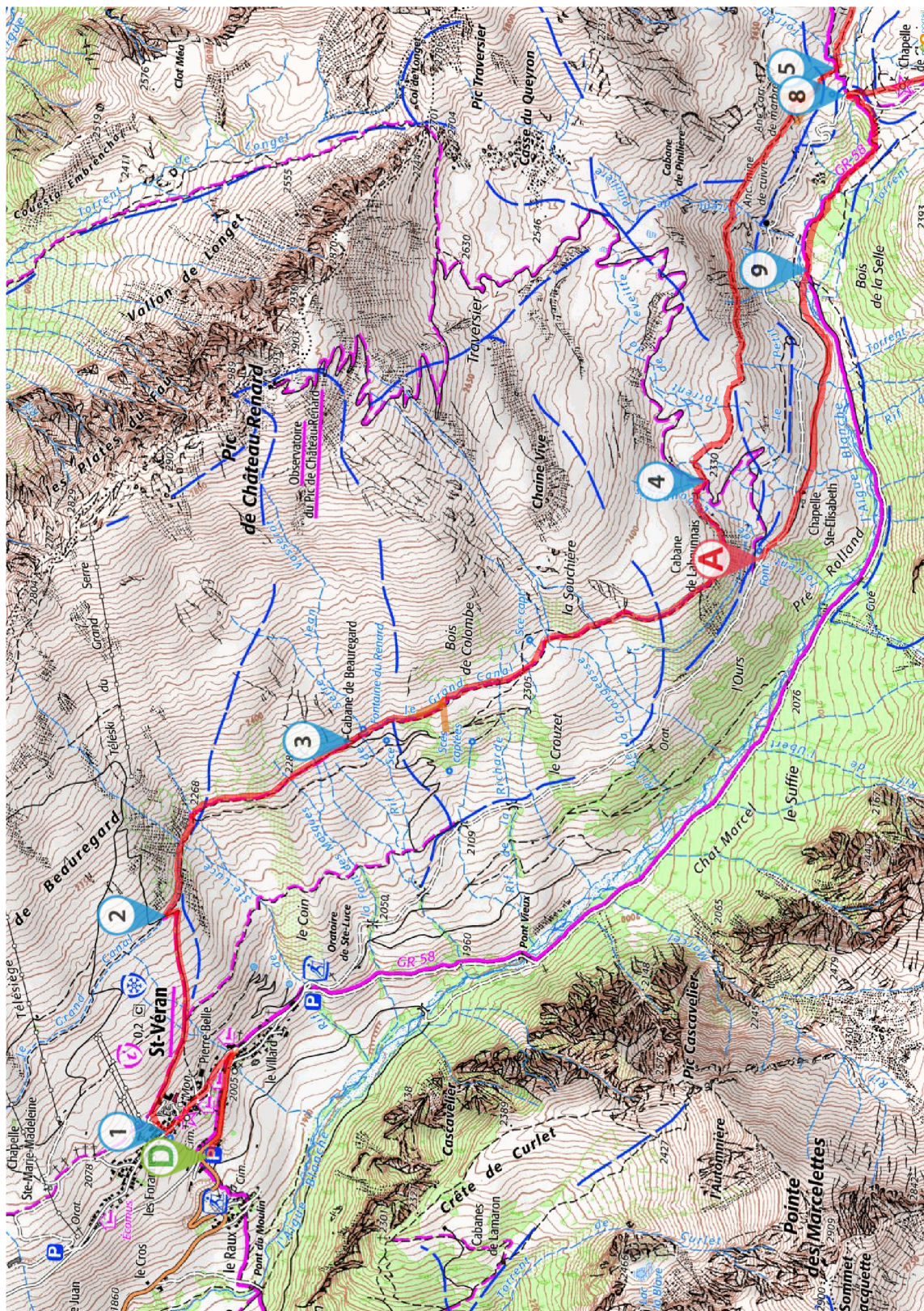
À partir de **(4)** découvrir en ligne droite sous cette tête la majestueuse Chapelle de Clausis.

:7: L'arrivée au site du Lac de la Blanche offre une vue remarquable dans un grand cirque dominé bien sur par la Tête des Toillies mais aussi à l'Est le Pic de Caramantran et à l'Ouest le Pic de la Farnéiréta et la Tête de Longet, tous dépassant les 3000 m.

Entre **(4)** et **(5)** passage au dessus des [mines](#)

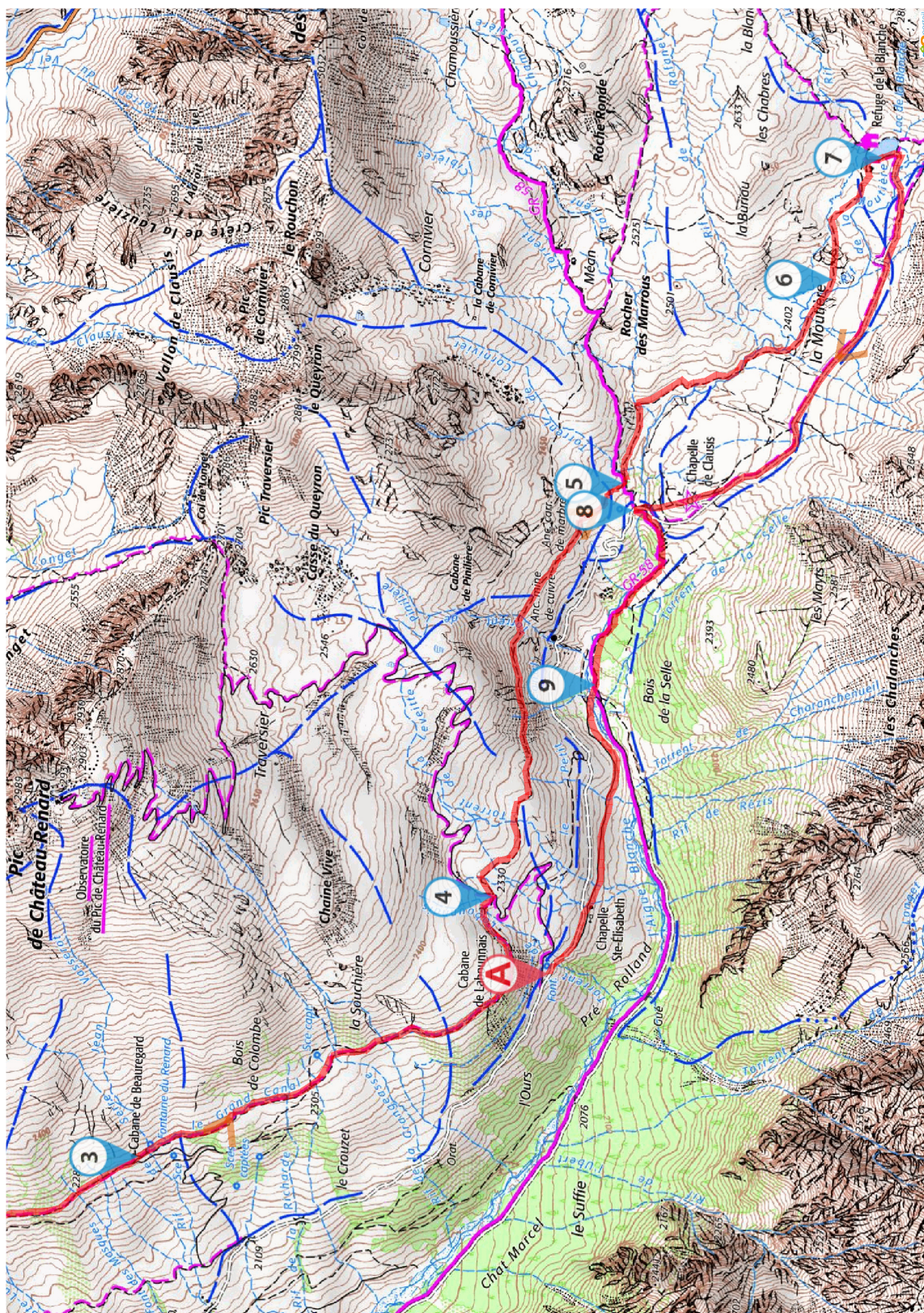
Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-refuge-de-la-blanche-au-depart-de-sai/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

Visorando du *visorandonneur*
Préparer et partager ses randos

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

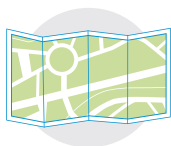
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



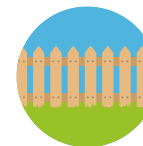
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



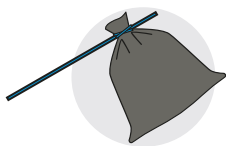
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.